VILLE DE SCHOELCHER

DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, ÉDUCATIVES CULTURELLES ET SPORTIVES

PETITE ENFANCE

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION CRÈCHE

ANNÉE 2012-2013

PIÈCES A FOURNIR

☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
☐ La photocopie intégrale du livret de famille ou des livrets de familles,
☐1 Copie des vaccins du carnet de santé**,**
☐1 justificatif d'adresse au nom des parents (quittance loyer, eau, EDF ou téléphone **de moins de 3 mois**),
☐Les attestations de domicile au nom des grands parents seront acceptées uniquement si les parents de l'enfant sont mineurs ou étudiants,
☐1 Enveloppe timbrée au nom, prénom et adresse des parents,
☐En cas de divorce copie de l'acte du jugement.

JUSTIFICATIFS DE REVENUS :

☐ Copie + original des 2 derniers bulletins de salaire
☐ Attestation de CAF datant du mois de l'inscription,
☐ Certificat de scolarité pour les parents étudiants ou en formation,
☐ Justificatif de perception ou de non perception de bourses d'études,
☐ Copie + original de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année 2011 (sur les revenus de l'année 2010),
☐Copie de l'acte du jugement faisant mention du versement de la pension alimentaire.

PÉRIODE ET LIEU DE REMISE DES DOSSIERS

La remise des dossiers d'inscription aura lieu :

- Du Lundi 16 Avril 2012 au Vendredi 20 Avril 2012 inclus.
- Tous les jours de 07h00 à 12h00.
-A la Maison de la Petite Enfance – Ravine Touza – Résidence La Liberté Ozanam – Immeuble Portalis – 97233 SCHOELCHER.

☞ TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ
☞ EN CAS D'ABSENCE DE JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES, LE TARIF RETENU SERA LE TARIF MAXIMUM.
☞ LE DOSSIER D'INSCRIPTION SERA RÉACTUALISÉ ET COMPLÉTÉ A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2012 PUIS CHAQUE TRIMESTRE.

Je soussigné (e) …….. déclare exactes les renseignements portés sur ce dossier.

Schoelcher, le ……..

FICHE FAMILLE

RESPONSABLE LÉGAL 1

M. ❑ Mme ❑

Nom (s) (suivi du nom d'épouse s'il y a lieu) : ……...
Prénom (s) : ……..
Date et lieu de naissance : ……...…….
Nationalité : ……..

Adresse : ……..……...

Dom. ☎ : ……Prof ☎ : ……Port 📱 : ……..……...

Mail @ : …….……....

SITUATION PROFESSIONNELLE
Profession : …… Employeur : ……..…….
CSP : Chef d'entreprise ❑ Employé (e) ❑ Fonctionnaire ❑
En formation ❑ Artisan ❑ Cadre ❑
Profession libérale ❑ Sans profession ❑

RESPONSABLE LÉGAL 2

M. ❑ Mme ❑

Nom (s) (suivi du nom d'épouse s'il y a lieu) : ……..……...
Prénom (s) : ……..……..
Date et lieu de naissance : …….…….
Nationalité : ……..……..

Adresse : ……..……...

Dom. ☎ : ……Prof ☎ : ……Port 📱 : ……..……...

Mail @ : …….……....

SITUATION PROFESSIONNELLE
Profession : …… Employeur : ……..…….
CSP : Chef d'entreprise ❑ Employé (e) ❑ Fonctionnaire ❑
En formation ❑ Artisan ❑ Cadre ❑
Profession libérale ❑ Sans profession ❑

SITUATION FAMILIALE

Célibat. ❑ Marié ❑ Div. ❑ Séparé (é) ❑
Vie maritale ❑ Pacsés ❑ Veuf (ve) ❑ En instance de divorce ❑

Allocataire : oui ❑ non ❑ N° allocataire : …….
CAF/Fonctionnaire d'Etat ❑ Collectivité Territoriale/Hospitalière ❑
Fonction Publique ❑ Autre ❑
Nombre d'enfants à charge vivant sous le même toit : …

ENFANT

Nom : …….

Prénom : ……...…….

Sexe : garçon ❑ fille ❑ Nationalité : ……

Date et lieu de naissance : …….

Département : ……

CRÈCHE MUNICIPALE SOUHAITÉE

ANSE MADAME ❑ FOND LAHAYE ❑

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de : ……..……. A ……..……	de : ……. A ……	de : …… à ……	de : …… à ……	de : …… A ……..……
NH……	……..	……	……	……..…
Total heures hebdomadaires ne dépassant pas 50h/semaine :				

PÉRIODES DE CONGÉS PRÉVUES DE **SEPTEMBRE 2011** à **JUILLET 2012**

…….

……

MOTIF DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

.....

.....

.....

ESPACE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION DU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

DECISION DE LA COMMISSION DES ADMISSIONS DU……..…

FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE ☐ LISTE D'ATTENTE ☐

CRÈCHE DE L'ANSE MADAME ☐ CRÈCHE DE FOND LAHAYE ☐

TARIF PREVISSIONNEL : ……€/ heure
……...……€/ mois

OBSERVATIONS :

……

……

……

……

SCHOELCHER, le ……..

Elue Déléguée à la Petite Enfance,

C.BAUCELIN

INFORMATION AUX PARENTS

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

Elle est mise en place sur toutes les structures de la Ville en Janvier 2010, en accord avec la caisse d'Allocations Familiales, qui subventionne les différents équipements.

Elle a pour effet trois modes d'accueil :

L'accueil régulier : l'accueil régulier, avec la signature d'un contrat de réservation d'un volume d'heures par semaine. Les parents s'engagent à régler le nombre d'heures qu'ils ont réservé,

Ce contrat est révisé chaque année en septembre ou, en cas de changement important, de situation familiale (divorce, chômage, maternité) sur présentation des justificatifs correspondants.

L'accueil occasionnel : L'enfant est présent quelques heures par semaine en fonction des disponibilités du service.

L'accueil d'urgence : il permet de recevoir des enfants sans réservation, selon le cas et pour une courte durée.

ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE

Fonctionnement de la Commission d'Attribution des places en Crèches

Les places sont attribuées par une commission d'attribution des places, elle est chargée de coordonner les demandes en fonction des places disponibles.

Seuls les dossiers complets sont étudiés en commission.

A l'issue de cette commission, un courrier de réponse à la demande d'inscription est adressé à chaque famille.

☞ UNE INSCRIPTION N'IMPLIQUE PAS OBLIGATOIREMENT L'ADMISSION DE L'ENFANT A LA CRÈCHE.

☞PARENTS VOUS ÊTES PRIÉS DE PRÉVOIR EN PARALLÈLE UNE INSCRIPTION CHEZ UNE ASISTANTE MATERNELLE.